

Québec, le 7 décembre 2011

Monsieur Marcel Côté
Directeur général
Cégep régional de Lanaudière
781, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec) J5Y 1B4

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 9 novembre 2011, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suites que le Cégep régional de Lanaudière (CRL) a données au rapport d'évaluation institutionnelle.

Recommandations levées

Dans son rapport, produit en mars 2004, la Commission avait jugé que le Collège devait développer un énoncé de mission et des objectifs institutionnels clairs qui lui soient propres. De plus, il devait amener chaque collège constituant à adopter un projet éducatif articulé avec cet énoncé de mission, précisant à la fois son rôle et sa spécificité à l'intérieur du CRL et à se définir des objectifs en lien avec leur projet éducatif. Enfin, la Commission recommandait au Cégep de prévoir des mécanismes efficaces afin que la mission, les projets éducatifs et les objectifs retenus soient partagés par l'ensemble de sa collectivité. La Commission estime que le Cégep a répondu de façon satisfaisante à ces trois recommandations. En effet, il a adopté un énoncé de mission détaillé lui permettant de déterminer des objectifs institutionnels clairs qui tiennent compte des particularités de l'établissement. De plus, chaque collège constituant a adopté un projet éducatif qui lui est propre, contenant des valeurs, des orientations ou des engagements permettant d'orienter l'action. Enfin, le Cégep a utilisé diverses stratégies afin que sa mission, ses projets éducatifs et ses objectifs soient partagés par l'ensemble de sa collectivité.

Par ailleurs, la Commission recommandait au Cégep de revoir ses modes de fonctionnement de façon à les rendre plus efficaces et plus fonctionnels. Le Cégep a créé un poste supplémentaire de régisseur, d'adjointe d'administration et de directeur adjoint dans chaque collège constituant de façon à alléger et simplifier le travail des directeurs de

collège constituant. Pour réduire la confusion liée à des particularités de fonctionnement, le Cégep a défini des politiques pour la recherche et l'international, en plus de réviser d'autres politiques. Plusieurs comités régionaux de concertation ont également été mis en place. La Commission considère qu'il s'agit de suites satisfaisantes.

Le Cégep devait soutenir la relance du collège constituant de Joliette en ce qui concerne l'amélioration des services d'aide aux élèves et à l'enseignement. Dans son suivi, le Cégep indique que les services d'aide aux élèves et à l'enseignement ont été soutenus par des investissements en rénovations, que certaines politiques et certains règlements ont été revus, que des services aux étudiants ont été ajoutés et que des centres d'aide ont été consolidés. De plus, l'équipe d'encadrement pédagogique a été renouvelée, des postes de directeur adjoint, de régisseur et d'agente d'administration ont été créés et les liens interordres se sont multipliés. La Commission est d'avis que les actions entreprises par le Cégep sont satisfaisantes.

La Commission recommandait aussi au Cégep de travailler de concert avec le personnel de chaque collège constituant afin de trouver des solutions permettant d'améliorer le climat de travail. À cet effet, le Cégep a élaboré diverses stratégies comme des échanges réguliers avec les représentants de ses syndicats, l'adoption d'une politique-cadre de gestion des ressources humaines ayant fait l'objet de nombreuses consultations, l'organisation de journées collectives de ressourcement et de perfectionnement ainsi qu'une campagne de valorisation de la profession enseignante. La Commission juge que les stratégies présentées par le Cégep répondent de façon satisfaisante à la recommandation.

Une autre recommandation de la Commission ciblait l'ensemble des processus administratifs du Cégep qui devait être analysé dans le but de les optimiser. Plusieurs actions pertinentes ont été entreprises par le Cégep : l'exercice de révision des rôles et responsabilités, la révision de chaque direction de collège de son organisation, la réorganisation des bibliothèques, l'amorce d'une décentralisation de la direction des ressources matérielles et des services informatiques, l'instauration d'une coordination régionale des services informatiques et de la recherche à mi-temps, la réorganisation du travail dans chacune des directions des services administratifs ainsi que la révision de l'organisation administrative de la formation continue.

La Commission recommandait également au Cégep de se doter de mesures efficaces afin de favoriser les échanges interétablissements et d'assurer une meilleure circulation de l'information. Dans son suivi, le Cégep indique qu'il existe un nouveau bulletin d'information qui diffuse les décisions prises par le conseil d'administration et le comité exécutif. De plus, il fait part d'une nouvelle mécanique de communication au lendemain

des assemblées du conseil d'administration. À cela s'ajoute le fait qu'une rencontre régionale a lieu en janvier de chaque année, que les collèges constituants ont la possibilité de communiquer leur vécu à travers diverses instances, que l'utilisation des technologies a facilité l'exercice d'échange, de communication et d'information et le fait que les directions régionales de services administratifs tentent de rencontrer le plus régulièrement possible les comités de gestion des collèges ou les employés, s'il y a lieu.

En outre, le rapport de la Commission recommandait au Cégep de revoir son plan d'action, d'en assurer la mise en œuvre et de prévoir un suivi régulier de la part des instances, et ce, tout en recherchant l'engagement de l'ensemble de son personnel dans sa réalisation. Le Collège a répondu à cette recommandation en fonction de ses pratiques actuelles de planification stratégique. Cette recommandation fait ainsi l'objet d'un suivi dans le cadre de deux autres opérations menées par la Commission, soit l'évaluation des plans stratégiques et l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques. La recommandation peut donc être levée.

Recommandations maintenues

La Commission reconnaît les efforts déployés par le Cégep régional de Lanaudière pour répondre aux recommandations du rapport et prend bonne note des actions entreprises en vue de satisfaire l'ensemble de celles-ci. Néanmoins, deux recommandations sont maintenues. Ainsi, c'est le cas de la recommandation visant à s'assurer que les rôles et les responsabilités des instances et des officiers du Cégep régional soient bien définis. La Commission s'attend à ce que le Cégep complète l'exercice de révision du partage des rôles et responsabilités déjà entrepris et qu'il lui transmette les résultats de cet exercice.

De même, le suivi du Cégep n'est pas suffisant pour ce qui est de la recommandation visant à modifier la composition de ses principales instances de gestion et de planification, de façon à favoriser une meilleure prise en charge des préoccupations d'ordre pédagogique du Collège et, au besoin, de revoir son Règlement de régie interne. En effet, le suivi transmis ne permet pas de repérer les changements apportés aux principales instances déjà existantes ni de déterminer si de nouvelles instances ont été mises en place. Le Cégep devra être plus explicite à cet effet et indiquer comment ces modifications favorisent une meilleure prise en charge des préoccupations d'ordre pédagogique.

Conclusion

À la lumière des informations qui lui ont été transmises, la Commission considère que les actions posées par le Collège répondent adéquatement à neuf des onze recommandations formulées lors de l'évaluation institutionnelle et que ces actions contribueront à améliorer la qualité de la gestion déjà constatée au Cégep régional de Lanaudière. Elle note que le Collège a également tenu compte des suggestions contenues dans le rapport. Afin de parachever le suivi de l'évaluation institutionnelle, la Commission compte recevoir dans les meilleurs délais des informations relatives à la révision des rôles et des responsabilités ainsi qu'à la composition des principales instances de gestion et de planification.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière